

DELIBERATION N° 111 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2EME REUNION 2017

SEANCE DU 20 AVRIL 2017

OBJET : PIETRAPOLA
(TARIFS "SOINS BIEN-ÊTRE" 2017
ET CONVENTION MEDECIN THERMAL)

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie,

Vu le rapport de M. le Président n° 111,

Vu l'arrêté n° 1893 du 6 mars 2017 portant convocation du Conseil Départemental,

Vu l'avis de la COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
Madame Catherine COGNETTI-TURCHINI, Rapporteure

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 30

Présents : 25

Madame Emilie Albertini - Franceschi, Madame Anne Avenoso, Madame Muriel Beltran , Monsieur Yannick Castelli, Madame Catherine Cognetti-Turchini, Madame Emmanuelle de Gentili, Madame Marinette Filippi, Monsieur Joseph Gandolfi, Monsieur Pierre Ghionga, Monsieur Francis Giudici, Madame Vanina Le Bomin, Monsieur Pierre-Marie Mancini, Monsieur Jean-Louis Milani, Monsieur Marc-Antoine Nicolai, Monsieur Claudy Olmeta, Monsieur François Orlandi, Madame Marie-Ange Pergola, Madame Sylvie Retali - Andreani, Monsieur Michel Rossi, Madame Antoinette Salducci, Madame Elisabeth Santelli, Monsieur Pierre Simeon de Buochberg, Madame Charlotte Terrighi, Monsieur Jean-Marie Vecchioni, Madame Michèle Vincentelli.

Absents ayant donné pouvoir : 5

Monsieur Jean Dominici à Madame Charlotte Terrighi

Monsieur Jean-Toussaint Guglielmacci à Madame Elisabeth Santelli

Madame Marie-Xavière Perfettini à Monsieur Pierre Ghionga

Madame Coralie Pruneta-Leca à Madame Catherine Cognetti-Turchini

Monsieur Michel Simonpietri à Monsieur François Orlandi.

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le rapport de l'Exécutif dans sa présentation de l'établissement thermal propose, afin d'en optimiser la rentabilité, une tarification nouvelle des soins « bien-être » ;

Considérant la nécessité de recourir à une sécurisation des procédures, un projet de convention-cadre est proposé afin de définir les champs d'exercice des médecins thermaux intervenants sur le site ;

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli la majorité des Conseillers départementaux présents ou représentés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide :

- De se prononcer favorablement sur les projets explicités dans le rapport de l'Exécutif et notamment sur :
 - ♦ la nouvelle tarification ci-annexée du volet « bien-être » ;
 - ♦ La convention-cadre ci-annexée afin de définir les conditions d'exercice de médecins thermaux intervenants sur le site de Pietrapola.
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Transmis au contrôle de la légalité

le : 27 AVR. 2017

Certifie le caractère exécutoire

Le Président du Conseil
Départemental

François ORLANDI



ANNEXES A LA DELIBERATION N° 111

« PIETRAPOLA
(TARIFS "SOINS BIEN-ÊTRE" 2017
ET CONVENTION MEDECIN THERMAL) »

Annexe I

Grille tarifaire bien-être 2017	
SOINS A L'UNITE	Tarifs 2017
Accès à la piscine thermale	12 €
Bain simple	12 €
Douche sous affusion	18 €
Aérobain (hydro massage)	22 €
Aérobain aux huiles énergétiques	25 €
Massage bien-être aux huiles essentielles	30 €
Massage énergétique sous affusion	35 €
FORFAITS	
Pack 10 bains simples ou 10 accès piscine ou mixte	100 €
FORMULE IMMERSIONE 1 PERS	
Accès à la piscine thermale + Aérobain	30 €
FORMULE BALAMATA 1 PERS (1 jour)	
1 accès piscine + 1 massage bien-être + 1 aérobain	58 €
FORMULE BALAMATA 1 PERS (2 jours)	
2 accès piscine + 2 massages bien-être + 2 aérobain	105 €
FORMULE BALAMATA (6 jours)	
6 accès piscine + 6 massages bien-être + 6 aérobain	300 €
FORMULE A NEPITA	
1 accès piscine + 1 douche sous affusion + 1 massage bien-être	50 €
FORMULE U LIMONE	
1 accès piscine + 1 massage énergétique sous affusion + 1 aérobain aux huiles énergétiques	55 €